AR PREFECTURE
016-211600671-20180706-2018_07_01-DE
Reçu le 11/07/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BUNZAC

Séance du **06 JUILLET 2018**

DEPARTEMENT

CHARENTE

Date : 18 07 2018

Numéro : 2018_07_01

L'an Deux mille dix huit

et le Six juillet

à 18 heures 30.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Jean-François Beaucourt, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

Jean-François Beaucourt - Jean-Pierre Bardoulat - Thomas Paillard - Stéphane Jolly, Fabrice Durand, Anne Matrat, Xavier Petit, Elisabeth Laborde, Christine Gagey.

Date de la convocation
29/06/2018

Absents :

Henri Dufournaud, Nathalie Setze

Date d'affichage

A été nommé secrétaire :

Mme LABORDE

Objet de la Délibération

Enquête publique projet éolien de Bandiat Tardoire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique concernant la création d'un parc éolien sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 juin au 4 juillet 2018 et n'a soulevé aucune observation sur notre commune.

Le maitre d'ouvrage est : ferme Eolienne de Bandiat Tardoire (saméole).

Les éoliennes seraient implantées sur les communes de Vouthon, Vilhonneur et St Germain de Montbron.

Le projet est composé de 9 éoliennes soit 3 par commune, de 2.4 Mégawatts (MW) de puissance unitaire, 3 postes de livraison électrique, 180 m maximum en bout de pale. La production électrique attendue est de 45 360 MWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique domestique d'environ 45 000 personnes, pour une durée de vie attendue des installations de 20 ans.

Le conseil municipal, après discussion et délibération émet un avis favorable au projet par

7 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François BEAUCOURT

MAIRIE DE BUNZAC * 16 - Charente *

AR PREFECTURE
016-211600937-20180711-D_2018_5_1-DE
Reçu le 17/07/2018

Commune de Chazelles

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
LA CHARENTE

délibération :
D_2018_5_1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Objet : Parc Eolien - Enquête du 4 Juin au 4 Juillet 2018

L' an deux mille dix huit , le mercredi 11 juillet à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil, 5 Place de la Mairie à Chazelles, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Juillet 2018

Présents : Madame BON Elodie, Madame DUBOIS Flavie, Monsieur FAUSSEMAGNE Daniel, Madame GADON Christine, Monsieur ROLLAND Jean-Marie, Monsieur VIGIER Marcel, Monsieur VIGNAUD Romain, Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Monsieur GIGNAC Claude, Monsieur MAPPA Christian

Pouvoirs :
Madame BENETEAU Marie-Antoinette a donné pouvoir à Monsieur MAPPA Christian
Madame CHARRIER Annette a donné pouvoir à Monsieur GIGNAC Claude
Madame GRACIEUX - SEVILLA Marie a donné pouvoir à Madame BON Elodie

Absent(s) : Monsieur CHAZEAUD Bruno, Madame DAMOUR Martine

Excusé(s) : Madame BENETEAU Marie-Antoinette, Madame CHARRIER Annette, Madame GRACIEUX - SEVILLA Marie

Secrétaire de Séance : Madame Flavie DUBOIS

Monsieur le Maire expose :

Le projet éolien de Bandiat-Tardoire est situé 30 km à l'Est d'Angoulême, sur les communes de Vouthon, Vilhonneur et Saint-Germain-de-Montbron. Il est composé de 9 éoliennes, soit 3 par commune.

Ce projet est porté par la société Saméole Sud-Ouest, basée à Toulouse. Il s'agit d'une entreprise française.

En 2014, les 3 communes ont délibéré en faveur d'un projet de par éolien sur leur commune. Ce projet de territoire s'insère dans le cadre des Lois Grenelle de l'Environnement, de la Loi sur la Transition Energérique pour la Croissante Verte, du Shéma Régional Climat Air Energie de Poitou-Charente et du Territoire à Energie Positive du Grand Angoulême.

Le projet finalisé à fait l'objet d'une demande d'Autorisation Unique en décembre 2016 à la Préfecture de la Charente. L'autorisation a été délivrée en avril 2018, permettant l'organisation d'une enquête publique du 4 juin au 4 juillet 2018.

Aujourd'hui, les conseillers on reçu un exemplaire des différents éléments du dossier. Ils sont donc invités à donner leur avis.

Après exposition des différents éléments, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

EMET un avis favorable quant à ce projet éolien Bandiat Tardoire

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus.
Pour copie conforme au
registre.

Le Maire,

Jean-Marc BROUILLET

RF
PREFECTURE DE CHARENTE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2018
016-211601372-20180615-DE_2018_028-DE

République française

DEPARTEMENT de la Charente

COMMUNE FEUILLADE

Séance ordinaire du vendredi 15 juin 2018

Date de la convocation: 07/06/2018

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants: 9

Secrétaire de séance: **Daniel DECHANDON**

L'an deux mille dix-huit et le quinze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François DESVAUD, 1er Adjoint

Présents : François DESVAUD, Arlette MOULIGNER, Maryline LETANG, Daniel DECHANDON, Fabrice PICHON, Bernadette BRUNOIS, Huguette CYBARD, Richard PERONNAUD

Représentés : Julien BERSARS par Fabrice PICHON

Excusés : Véronique BONHOMME

Objet: Avis Parc éolien St Germain de Montbron / Vouton /Vilhonneur - DE_2018_028

Monsieur DESVAUD François fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la note de synthèse concernant le projet éolien de Bandiat-Tardoire.

Monsieur DESVAUD François demande au Conseil de donner son avis sur le projet éolien de St Germain de Montbron, Vouthon et Vilhonneur.

Vote à bulletin secret
Nombre de bulletins : 9
Pour : 4
Contre : 3
Abstention : 2

Délibération acceptée à la majorité de 4 voix.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits à FEUILLADE

Pour extrait certifié conforme

Le 1er AJDOINT,
Nom François DESVAUD

MAIRIE DE FEUILLADE

RF
PREFECTURE CHARENTE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/07/2018
016-211601588-20180630-2018_027-DE

République française

DEPARTEMENT CHARENTE

COMMUNE DE GRASSAC

Séance du samedi 30 juin 2018

Date de la convocation: 22/06/2018

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

Secrétaire de séance : Marielle TESSON

L'an deux mille dix-huit et le trente juin à 10 h 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Sylvie BERNARD, 1ère Adjointe.

Présents : Sylvie BERNARD, Marielle TESSON, Annette PERISSAT, Françoise CHANTAREAU, Nathalie BOUCHON, Jean-Marie BRUDIEUX

Représentés : Patrick DEVERS par Annette PERISSAT, Pascaline GILARD par Jean-Marie BRUDIEUX

Excusés : Francis FENETAUD

2018_027
Objet : Avis projet parc éolien sur le territoire des communes de ST GERMAIN DE MONTBRON, VOUTHON, VILHONNEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est appelé à délibérer dés l'ouverture de l'enquête publique (du 4 juin au 4 juillet 2018), afin de donner son avis sur le projet concernant le parc éolien sur le territoire des communes de SAINT GERMAIN DE MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Sylvie BERNARD

MAIRIE DE GRASSAC
16380 CHARENTE

2018_3_5

AR PREFECTURE
016-211602818-20180531-2018_3_5-DE
Reçu le 11/06/2018

(1-D)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA ROCHEFOUCAULD (16110)
Séance du 31 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un 2018

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien VAYSSIERE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Date de la convocation : 25 Mai 2018

Présents : Lucien VAYSSIERE, Jean-Pierre BESSE, Marguerite OTTOLINI, Michel PRECIGOUT, Régine FERMAT, Isabelle HERBAIN, Jean-François NEVIERE, Serge VEDRENNE, Marcelle BOUGUENEC, Ginette DEPARDON, Guy DUMOUSSAUD, Samuel GERVAIS, Valéran HIEL, Danièle MATEO, Mireille SUDRET, Christian VALLEE, Max André BIRONNEAU, Jacques FERSING, Jean-Marc FORT, Huguette VILLARD

Excusés : Danielle MARTINEZ a donné procuration à Jean-François NEVIERE, Corinne MICHEL à Serge VEDRENNE

Absent non excusé : Robert MENARD

A été nommé secrétaire : Serge VEDRENNE

Objet de la délibération : Parc éolien sur le territoire des communes de Saint Germain de Montbron, Vouthon et Vilhonneur, Avis sur le projet envisagé

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 04 mai 2018, Monsieur le Préfet de la Charente a prescrit une enquête publique concernant la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de trois postes de livraison par la SARL « Ferme éolienne de Bandiat Tardoire » (Saméole Sud Ouest filiale de SAMFI Invest 14650 CARPIQUET) sur le territoire des communes de Vouthon, Saint Germain de Montbron et Vilhonneur. Chaque conseiller a été destinataire de la notice explicative de synthèse du projet.

L'enquête publique préalable dont le siège est fixé à Vouthon se déroulera du lundi 04 juin 2018 à 13h30 au mercredi 04 juillet à 12h00. Monsieur Patrice Lamant a été nommé commissaire enquêteur en charge du dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à la majorité :

4 Abstentions : Huguette VILLARD – Serge VEDRENNE – Corinne MICHEL – Marcelle BOUGUENEC

4 Pour : Max-André BIRONNEAU – Jacques FERSING – Lucien VAYSSIERE – Jean-Pierre BESSE

Pour copie conforme,
En Mairie, le 1er Juin 2018
Le Maire : **Lucien VAYSSIERE**

Préfecture d'ANGOULEME
Date de réception de l'AR: 19/07/2018
016-211602115-20180712-2018_7_2-DE

République française

DEPARTEMENT de la Charente

Commune de MARTHON

2018_7_2

Séance du jeudi 12 juillet 2018

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 05/07/2018

Présents : 10

Votants: 11

Secrétaire de séance: Alain ROUSSELOT

L'an deux mille dix-huit et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick BORIE,

Présents *: BORIE Patrick, ROUSSELOT Alain, GAUDOU Claudine, GUIGNARD Guy, GAUTIER Jean-Yves, CONTAMINES Sandrine, PASQUIER Veronique, TIMOTEI Christophe, LAURENCON Jean Francois, LEGER Elisabeth*

Absents et excusés *: BEMROSE Marylene, CHARBONNIER Stephane, LACHAUD Lionel*

Absents représentés *: BLANCHON Arnaud par BORIE Patrick*

Avis sur le projet éolien sur les Communes de St-Germain de Montbron, Vouthon et Vilhonneur -

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2018 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL "Ferme éolienne de Bandiat-Tardoire" (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des Communes de Vouthon (siège de l'enquête), Saint-Germain de Montbron et Vilhonneur et, plus particulièrement l'article 12 appelant les conseils municipaux à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la présente enquête,

LE CONSEIL MUNICIPAL , après vote :

POUR = 3 voix CONTRE = 0 voix ABSTENTIONS = 8 voix

- **donne un avis favorable** sur la demande d'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des Communes de Vouthon, Saint-Germain de Montbron et Vilhonneur

Fait et délibéré les jour,mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire Patrick BORIE

MAIRIE de MARTHON 16 (Charente)

Envoyé en préfecture le 06/07/2018
Reçu en préfecture le 06/07/2018
Affiché le
ID : 016-211602230-20180628-2018_5_1VERSO-DE

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Montbr
Département de la Charente

2018 – n°5 - 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :	19
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	18
Date de convocation :	20 juin 2018
Date d'affichage :	05 juillet 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Gwenhaël François, M. André Arnaudet, Mme Danièle Bernard, Mme Aurélie Truffandier, M. Bernard Azen, Mme Marcelle Buisson, M. Laurent Château, Mme Lisbeth Combaud, Mme Nicole Delage, Mme Christine Dussaigne, M. Didier Génini, M. Pascal Guimard, M. Guy Joyeux, Mme Claudine Michely, Mme Régine Mondary, M. Jérôme Nicolas, Mme Justine Terrade.

Absents et excusés : M. Jacques Albert Morel, M. Sébastien Michaut.

Pouvoirs : M. Jacques Albert Morel à Mme Lisbeth Combaud.

Secrétaire de séance : Mme Justine Terrade.

OBJET
Projet éolien : avis de la commune de Montbron

Exposé :

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Saméole souhaite implanter un parc éolien à Vouthon, Vilhonneur et Saint-Germain de Montbron. L'enquête publique a lieu du 4 juin au 4 juillet 2018 et le Conseil municipal peut donner son avis dans un délai maximum de 15 jours à compter de la fin de l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transmis la note de synthèse de l'entreprise Saméole dans la convocation au conseil municipal ; le document reçu cette semaine de l'association « A bout de souffle » a été envoyé par email aux Conseillers pour une parfaite information.

Il exprime ensuite son point de vue : favorable à l'énergie propre pour remplacer le nucléaire, Monsieur le Maire déclare qu'il préfère l'implantation d'éoliennes plutôt que de champs de panneaux photovoltaïques. Il explique qu'il est possible d'exploiter les terres sur lesquelles sont implantées les éoliennes (en pré ou en culture) alors que les champs de panneaux photovoltaïques consomment de la terre agricole. Monsieur le Maire précise que la législation pourrait évoluer afin d'autoriser la pose de panneaux solaires sur les toits de tous bâtiments.

Monsieur Bernard Azen prend la parole pour expliquer le point de vue des riverains et leurs inquiétudes ; il rappelle également l'impact des éoliennes sur le paysage dans un territoire où le projet touristique est centré sur la nature et la beauté des panoramas. En outre, les éoliennes ont un impact sur la biodiversité.

Monsieur le Maire donne aussi des éléments financiers ; Monsieur Jérôme Nicolas dit que l'argument financier ne doit pas être pris en compte pour donner son avis : il en va de la qualité de vie des riverains et enfin les enjeux écologiques sont au-delà des simples arbitrages financiers.

Envoyé en préfecture le 06/07/2018
Reçu en préfecture le 06/07/2018
Affiché le
ID : 016-211602230-20180628-2018_5_1VERSO-DE

Il est dit par plusieurs conseillers qu'il est difficile de donner un avis sur u
territoire directement.

Résolution :

Après avoir entendu les explications qui précèdent, puis délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions :

- Donne un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien à Vouthon, Vilhonneur et Saint-Germain-de-Montbron ;
- Demande à Monsieur le Maire de transmettre cet avis au commissaire enquêteur en charge de l'enquête.

Le Maire,
Gwenhaël François.

N° 2018/06/01

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
06 JUIL. 2018

COMMUNE DE ORGEDEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion ordinaire du conseil municipal
du 2 juillet 2018

Date de convocation :27/06/2018
Date d'affichage :27/06/2018

OBJET : PROJET PARC EOLIEN BANDIAT TARDOIRE

L'an deux mil dix-huit, le deux du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Orgedeuil s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy BERNARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. BERNARD Guy, BRANDY Patrick, TERRADE Lucien, VOISIN Didier, MIGAUD Stéphane, LAURENT Gilbert, Mmes SANSONNET Denise, TINARD Eliane, GENINI Sandra,.

ABSENTES EXCUSEES : Mmes MOREAU Véronique, FROUGIER Fabienne

SECRETAIRE : Mme TINARD Eliane

Le Conseil Municipal d'Orgedeuil,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été pris une délibération pour le projet du parc éolien Bandiat-Tardoire, le 1er juin 2018. Or, cette délibération aurait dû être prise entre le 4 juin 2018 et le 18 juillet 2018.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre, à nouveau, et donner un avis sur le projet du parc éolien Bandiat-Tardoire. Il rappelle, comme il est noté sur la note de synthèse jointe avec la convocation, que ce projet est composé de 9 éoliennes : 3 sur la commune de Vouthon, 3 sur la commune de Vilhonneur et 3 sur la commune de Saint Germain de Montbron. Il est porté par la société Saméole Sud-Ouest spécialisée depuis 10 ans dans la production d'énergie d'origine renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet du parc éolien Bandiat-Tardoire.

Pour copie conforme,
ORGEDEUIL, le 2 juillet 2018
Le Maire,

G. BERNARD

MAIRIE D'ORGEDEUIL 16 (Charente)

N°2018/05/05

COMMUNE DE ORGEDEUIL

HD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion ordinaire du conseil municipal du 1er juin 2018

PRÉFECTURE DE CHARENTE
07 JUIN 2018
BUREAU DU COURRIER

Date de convocation :24/05/2018
Date d'affichage :24/05/2018

OBJET : PROJET PARC EOLIEN BANDIAT-TARDOIRE

L'an deux mil dix-huit, le premier du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Orgedeuil s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy BERNARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. BERNARD Guy, BRANDY Patrick, TERRADE Lucien, VOISIN Didier, MIGAUD Stéphane, LAURENT Gilbert, Mmes SANSONNET Denise, TINARD Eliane, GENINI Sandra, FROUGIER Fabienne.

ABSENTE EXCUSEE : Mme MOREAU Véronique

SECRETAIRE : Mme TINARD Eliane

Le Conseil Municipal de Orgedeuil,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre sur le projet du parc éolien Bandiat-Tardoire. Il rappelle, comme il est noté sur la note de synthèse jointe avec la convocation du 24 mai 2018, que ce projet est composé de 9 éoliennes : 3 sur la commune de Vouthon, 3 sur la commune de Vilhonneur et 3 sur la commune de Saint Germain de Montbron. Il est porté par la société Saméole Sud-Ouest spécialisée depuis 10 ans dans la production d'énergie d'origine renouvelable.

Monsieur le Maire rajoute que le Conseil municipal doit donner un avis sur ce projet de parc éolien Bandiat Tardoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet du parc éolien Bandiat-Tardoire.

Pour copie conforme,
OrGEDEUIL, le 1er juin 2018
Le Maire,

G. BERNARD

MAIRIE D'ORGEDEUIL 16220 (Charente)

AR PREFECTURE
016-211602693-20180607-2018_3_8-DE
Reçu le 08/06/2018

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC

Séance du 7 juin 2018

NOMBRE DES MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil dix-huit et le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAC, Maire.

Date de la convocation : 31 mai 2018

Présents : MM. Jean-Louis LAC - Jean-Luc ABELARD - Antonio GONZALEZ - Philippe MAPAS - Bernard TERRADE - Guy BESSON - Mmes Danielle BENELLI - Monique ROBLES -
Excusés : Mmes Anne CHAMOULAUD - Chantal CHALARD - Carole TINARD - MM Arnaud TROUSSELIER - Benoît COUVRY - Paul LOMBARDI - Mme Simone MAPAS -

Mme Monique ROBLES a été désignée secrétaire de séance.

ENQUÊTE PUBLIQUE SARL FERME ÉOLIENNE DE BANDIAT TARDOIRE : CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAINT-GERMAIN-DE MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR

Monsieur le Maire fait savoir qu'une enquête publique a été ouverte dans les mairies de SAINT-GERMAIN-DE MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR du lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h00, sur la demande présentée par la SARL Ferme éolienne de Bandiat Tardoire pour construire et exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de trois postes de livraison sur le territoire de ces 3 communes.

Chaque membre du conseil municipal a pu prendre connaissance de la note de synthèse qui était jointe à leur convocation, et le Maire sollicite maintenant leur avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande présentée par la SARL Ferme éolienne de Bandiat Tardoire.

POUR = 5 - CONTRE = 1 - ABSTENTION = 2

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Jean-Louis LAC

MAIRIE DE PRANZAC (CHARENTE)

AR PREFECTURE
016-211602742-20180618-2018_23-DE
Reçu le 29/06/2018

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE RANCOGNE
****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
****

SEANCE DU 18 JUIN 2018

****

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Rancogne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de la convocation : 12 Juin 2018
Présents : Mmes MAZEAU, PRECIGOUT, RATINEAU
Mrs GONZALEZ-REMARTINEZ, LAILLAULT, LAVILLE, RAYMOND et VINET

Absents excusés Mmes BECHLARS-LEGRAND (pouvoir à Maryline MAZEAU), BRUN (pouvoir à Brigitte PRECIGOUT) et RONDINAUD (pouvoir à Joseph VINET)

Monsieur Philippe LAILLAULT a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération 2018-23 :
PROJET PARC EOLIEN BANDIAT TARDOIRE

Monsieur le Maire expose que les communes de VILHONNEUR, VOUTHON et SAINT GERMAIN DE MONTBRON sont concernées par un projet de parc éolien Bandiat Tardoire porté par l'entreprise SAMEOLE SUD-OUEST dont le siège social est à Caen. Ce projet se situe à la jonction des trois communes, à raison de trois éoliennes sur chacune de ces trois communes.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce projet qui impacte notre commune pour donner son avis.

Monsieur le Maire rappelle que ce type de projet s'inscrit dans le cadre des politiques régionales, nationales et internationales concernant le développement des énergies renouvelables et cite les principaux textes ou accords :

- Entretiens de Grenelle sur l'environnement de septembre et décembre 2017.
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Les accords de Paris de la COP 21 signés le 12 décembre 2015
- L'adhésion de notre territoire (grand Angoulême, Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, Communauté de Communes Tude et Dronne) à la démarche TEPOS
- Décision de notre Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord par vote du 18 mai 2018 d'élaborer un plan climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée le projet tel qu'il est présenté dans les documents fournis par l'entreprise SAMEOLE SUD-OUEST. Cet exposé est complété par Monsieur Joseph VINET, qui a assisté à la réunion à l'attention des élus du territoire de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte Du Périgord le 14 juin 2018,
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle est consultée pour émettre un avis sur ce projet.

AR PREFECTURE
016-211602743-20180618-2018_23-DE
Reçu le 29/06/2018

Vu des éléments exposés
Vu la décision de la DREAL d'avril 2018 déclarant le dossier complet et recevable
Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique à compter du 4 mai 2018, donnant aux conseils municipaux obligation de délibérer sur ce projet dans un délai allant jusqu'à 15 jours maximum après la fin de l'enquête publique (soit 18juillet 2018).

Après un débat constructif, le Conseil Municipal de RANCOGNE vote et à l'unanimité, émet un avis favorable pour le projet de parc éolien Bandiat Tardoire

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Fait les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves GONZALEZ-REMARTINEZ

Acte rendu exécutoire le
Envoi en Préfecture le
Publié le

République française
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE MONTBRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération : 2018_7_10 Séance du 18 juillet 2018

Membres en exercice : 8	Date de la convocation: 12/07/2018 *L'an deux mille dix-huit et le dix-huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Madame Danielle COMBEAU*
Présents : 6	**Présents :** Danielle COMBEAU, Marinette LANDRY, Laure MATHE DUMAINE, Ludovic LAVALETTE, Martine MASSOTEAU, Cédric TRICHARD
Votants: 6	
Votes pour : 4	**Représentés:**
Votes contre : 1	**Excusés:**
Vote blanc : 1	**Absents:**
	Secrétaire de séance: Marinette LANDRY

Retrait de la délibération du 25 mai 2018 (2018-2 07) relative à l'avis sur la demande d'autorisation unique déposée par la SARL"Ferme Eolienne de Bandiat Tardoire (Saméole) et nouvelle délibération prise dans les délais.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la délibération concernant l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation unique déposée par la SARL « Ferme Eolienne de Bandiat Tardoire (Saméole) n° 2018-2-07 du 25 05 2018 a été prise prématurement.

En vertu de l'article R181-38 du Code de l'Environnement il convient de délibérer à nouveau dans les délais prévus dans la réglementation.

Madame Le maire informe le conseil municipal que Madame Justine GADON et Monsieur Aurélien COMBEAU ne peuvent participer au débat ainsi qu'à la délibération ayant un intérêt direct ou indirect par ce projet, selon l'article 432-12 du code pénal et l'article 2131-11 du code général des collectivités territoriales.

Madame Le maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien qui s'est déroulé du 04 juin 2018 à 13h30 au 04 juillet 2018 à 12h et, conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral en date du 04 mai 2018, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation SARL « Ferme éolienne de Bandiat-Tardoire» (Saméole).
Le projet composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison implantés sur le territoire des communes de Saint-Germain-de-Montbron, Vilhonneur et Vouthon.

Après présentation du projet par une note de synthèse et la présentation faite pour la réunion du 14 juin 2018 à la CDC la Rochefoucauld Porte du Périgord et portant sur les points suivants :

PR CHARENTE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/07/2018
016-211603238-20180718-2018_7__10-DE

République française

DEPARTEMENT de la CHARENTE

COMMUNE DE SAINT-SORNIN

Séance du 22 juin 2018

Date de la convocation: 15/06/2018

Membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants: 14

Secrétaire de séance: Jackie ROUSSEAU

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michael CANIT

Présents : Catherine BEAU, Catherine BOGAERT, Michael CANIT, Nicolas LABREGERE, Marilyne LAURENSON, Fabrice MAZIERE, Isabelle MERIGEAUD, Jackie ROUSSEAU

Représentés: Jean-François ARNAUD par Catherine BEAU, Ségolène HEURTEBIZE par Isabelle MERIGEAUD, Nicolas LUCAS par Nicolas LABREGERE, Pascal PICARD par Marilyne LAURENSON, Dominique SUTRE par Michael CANIT, Jean-Marcel VERGNION par Jackie ROUSSEAU

Excusés: Emmanuel ALIGE

Absents:

Objet: Projet parc éolien - DE_2018_022

Exposé :

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint-Sornin est située dans le périmètre concerné par un projet de parc éolien Bandiat Tardoire porté par l'entreprise SAMEOLE SUD-OUEST dont le siège social est à Caen. Ce projet se situe à la jonction des trois communes de Vouthon-Vilhonneur-Saint Germain de Montbron, à raison de trois éoliennes sur chacune de ces trois communes.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce projet qui impacte directement notre commune puisqu'à la date du 1er janvier 2019 les communes de Saint-Sornin, Vouthon , Vilhonneur et Rancogne auront fusionnées.

Monsieur le Maire rappelle que ce type de projet s'inscrit dans le cadre des politiques régionales, nationales et internationales concernant le développement des énergies renouvelables et cite les principaux textes ou accords :

- Entretiens de Grenelle sur l'environnement de septembre et décembre 2017,
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Les accords de Paris de la COP 21 signés le 12 décembre 2015,
- L'adhésion de notre territoire (grand Angoulême, Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, Communauté de Communes Tude et Dronne) à la démarche TEPOS
- Décision de notre Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

RF
Préfecture ANGOULEME
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/06/2018
016-211603535-20180622-DE_2018_022-DE

par vote du 18 mai 2018 d'élaborer un plan climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025

- Vu la décision de la DREAL d'avril 2018 déclarant le dossier complet et recevable.
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique à compter du 4 mai 2018, donnant aux conseils municipaux obligation de délibérer sur ce projet dans un délai allant jusqu'à 15 jours maximum après la fin de l'enquête publique (soit 18 juillet 2018).

Monsieur le Maire expose qu'il écoute et entend les arguments pour la défense d'intérêts personnels ou professionnels mais demande aux conseillers municipaux de faire preuve de courage politique, dans la fidélité aux grandes orientations citées plus haut, et de se prononcer, par vote à bulletins secrets, sur ce projet de parc éolien Bandiat Tardoire, avec pour seul parti-pris la défense et la sauvegarde de notre planète, dans l'intérêt des générations futures.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour le projet de parc éolien Bandiat Tardoire par 10 voix pour, 3 absentions et 1 vote contre.

Fait et délibéré à Saint-Sornin,
Le 22 juin 2018
Le Maire
M. CANIT Michaël

MAIRIE de SAINT-SORNIN (Charente)

RF
Préfecture ANGOULEME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/06/2018
016-211603535-20180622-DE_2018_022-DE

Département de la CHARENTE
-Commune de VILHONNEUR-

2018/16

PRÉFECTURE DE CHARENTE
15 JUIN 2018
BUREAU DU COURRIER

L'an deux mil dix-huit, le 05 juin, à 20h30 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur VARNEAU Vivian, Maire de Vilhonneur.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mai 2018

PRESENTS : M ROUDY- SARLANGE- ROBERT- VISEUR- MARCHAND- DELANGEAS- MMES RIFFE - BRANDY

ABSENTS : Mme LEPRETRE Nathalie

Monsieur Rodolphe ROBERT a été élu secrétaire de séance.

Projet éolien Bandiat Tardoire – Avis du conseil municipal

EXPOSE : Monsieur le Maire rappelle que le 07 mars 2016 (délibération 2016/09), le conseil municipal a délibéré de façon à autoriser la réalisation d'une étude préalable à l'implantation d'éoliennes par le bureau d'études SAMEOLE sur les communes de VILHONNEUR, VOUTHON, SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON.

Le projet a ensuite fait l'objet d'une demande d'autorisation unique en décembre 2016 à la Préfecture de la Charente ; l'autorisation a été délivrée en avril 2018, permettant l'organisation d'une enquête publique du 04 juin au 04 juillet 2018.

Aujourd'hui, à l'appui de la note de synthèse (ci-jointe) dont chacun des conseillers en a reçu un exemplaire, et de l'ensemble des documents mis à disposition en mairie dans le cadre de cette enquête publique, les membres du conseil sont invités à donner leur avis, à bulletin secret.

RESOLUTION : Après exposition des différents éléments, les membres du conseil municipal :

9 VOTANTS : 8 VOIX POUR - 1 VOIX CONTRE- 0 ABSTENTION

Fait et Délibéré
Les Jour, Mois et An que dessus

Le Maire
Vivian VARNEAU

N°2018/07/02

COMMUNE DE VOUTHON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion ordinaire du conseil municipal
du 11 juillet 2018

Date de convocation :03/07/2018
Date d'affichage :03/07/2018

OBJET : PROJET PARC EOLIEN BANDIAT TARDOIRE

L'an deux mil dix-huit, le onze du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Vouthon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAILLETEAU, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. CAILLETEAU Jean-Paul, MOUSNIER Jean-Pierre, CHEMISON Yves, GUERIN Alain, BONITHON Pierre, Mmes AGEORGES Sophie, BOULESTIN Jacqueline, TARBOURIECH Fabienne.

ABSENT : M. EDELY Jean-Jacques

SECRETAIRE : M. MOUSNIER Jean-Pierre

Le Conseil Municipal de Vouthon,

Monsieur le Maire expose que la commune de Vouthon est concernée par un projet de parc éolien Bandiat Tardoire porté par l'entreprise SAMEOLE SUD-OUEST dont le siège social est à Caen. Ce projet se situe à la jonction des trois communes de Vouthon-Vilhonneur-Saint Germain de Montbron, à raison de trois éoliennes sur chacune de ces trois communes.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce projet, qui impacte notre commune, pour donner son avis.

Monsieur le Maire rappelle que ce type de projet s'inscrit dans le cadre des politiques régionale, nationale et internationale concernant le développement des énergies renouvelables et cite les principaux textes ou accords :

- Entretiens de Grenelle sur l'environnement de septembre et décembre 2017.
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Les accords de Paris de la COP 21 signés le 12 décembre 2015
- L'adhésion de notre territoire (grand Angoulême, Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, Communauté de Communes Tude et Dronne) à la démarche TEPOS
- Décision de notre Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord par vote du 18 mai 2018 d'élaborer un plan climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025

Vu la décision de la DREAL d'avril 2018 déclarant le dossier complet et recevable.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique à compter du 4 mai 2018, donnant aux conseils municipaux obligation de délibérer sur ce projet dans un délai allant jusqu'à 15 jours maximum après la fin de l'enquête publique (soit 18juillet 2018).

AR PREFECTURE
016-211604228-20180605-D_2018_5_3-DE
Reçu le 06/06/2018

MAIRIE de VOUZAN
16410

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. Thierry GUILLAUME, M. HUREAU Thierry, M. LEGER Pierre, Mme MOUNIER Marie, M. REMOND Jean, M PERIN Guillaume, M. Steve JOLY

Absents excusés : M. Romane PATENOTRE (pouvoir à M. Kévin BRANLE), Mme Hélène Joly (pouvoir à M. Steve JOLY), M LACOUTURE Alain (pouvoir à Mme Yvette FONTANEAU)

Absents : M. TRILLAUD Christophe, Mme Joëlle LEMOUZY.

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBÉRATION : D_2018_5_3

Objet : Parc Eolien sur le territoire des Communes de St-Germain-de-Montbron, Vouthon et Vilhonneur

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal de la Commune de Vouzan est appelé, dès l'ouverture de l'enquête publique, à donner son avis sur le projet envisagé sur la demande d'autorisation, en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur les Communes de St-Germain-de-Montbron, Vouthon et Vilhonneur.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents la construction et l'exploitation du parc éolien.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,
Thierry HUREAU

MAIRIE DE VOUZAN (Charente)

AR PREFECTURE
016-211604251-20180626-2018_7_1-DE
Reçu le 29/06/2018

délibération : 2018_7_1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille dix huit , le mardi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur GEIGER Serge, Le Maire.

Date de convocation du : 21 Juin 2018

Présents : Monsieur GEIGER Serge, Monsieur BOULESTEIX James, Madame CAILLAUD Géraldine, Monsieur CALANDRAUD Jean-Louis, Madame CHALAIS Chantal, Monsieur LARMAT Frédéric, Monsieur PUCEK Olivier, Madame ROY Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARRAUD Vincent, Monsieur CONTE Erick, Monsieur DARDENNE Bertrand, Madame DELAVALLADE Odile, Madame FRADET Charlotte, Madame ROQUES Sandrine, Monsieur SOUMAGNE Michel

Secrétaire de Séance : Madame Chantal CHALAIS

Objet : Projet éolien Bandiat-Tardoire sur les Communes de Vouthon, Vilhonneur et St Germain de Montbron

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique du projet du parc éolien de Bandiat-Tardoire organisée du 04 juin au 04 juillet 2018 inclus et, conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 04 Mai 2018, portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL "Ferme éolienne de Bandiat Tardoire" Sameole en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des Communes de Vouthon siège de l'enquête, St Germain de Montbron et Vilhonneur.

Le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet entre le 04 juin et le 04 juillet 2018, et au plus tard quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête du commissaire enquêteur.

La Commune d'Yvrac et Malleyrand est impactée par le projet dans le rayon de 6 kilomètres, et à ce titre, doit formuler un avis sur le projet dans le délai maximal de quinze jours après l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code de l'environnement, une version papier du dossier de consultation comportant 1 dossier (cd-rom), 1 avis d'enquête, 1 certificat d'affichage, 1 notice explicative de synthèse a été transmise à la Mairie.

Après présentation du projet composé de 9 éoliennes, soit 3 par Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet en date du 04 Mai 2018,
- Vu les pièces du dossier
- **Donne un avis favorable au projet d'implantation du parc éolien Bandiat Tardoire**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 26/06/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire,
S. GEIGER

Le Maire,
S. GEIGER

AR PREFECTURE
016-200068914-20180625-DB_2018_3_2-AU
Reçu le 16/07/2018

Communauté de Commune
La Rochefoucauld - Porte du Perigord

Extrait du Registre
des Délibérations
du Bureau Communautaire

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

décision :
DB_ 2018_ 3_ 2

Nombre de délégués en exercice : 32

Présents : 24

Votants : 24

Objet : Motion de soutien au projet de parc éolien Bandiat Tardoire

L' an deux mille dix huit le lundi 25 juin à 18 h 30, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Montbron, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Président.

Date de convocation du : 19 Juin 2018

Titulaires : Monsieur BERNARD Guy, Madame BERNARD Anne, Madame BERNARD Sylvie, Madame COMBEAU Danielle, Madame FIOLEAU Violette, Madame SUTRE Dominique, Monsieur BARDOULAT Pierre, Monsieur BORIE Patrick, Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Monsieur CAILLETEAU Jean-Paul, Monsieur CANIT Michaël, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Monsieur DOMINICI Patrice, Monsieur FERSING Jacques, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, Monsieur JACOB-JUIN Serge, Monsieur LAC Jean-Louis, Monsieur MARSAUD Jean-Louis, Monsieur MERLE Rémy, Monsieur PUCEK Olivier, Monsieur VAYSSIERE Lucien, Monsieur VISEUR Stéphane, Monsieur TOULISSE Pascal

Absent(s) : Monsieur DELAGE Michel, Monsieur DONNARY Denis, Monsieur RINGEADE Vincent, Monsieur VALLEE Christian, Monsieur VIMPERE Christian

Excusé(s) : Monsieur BEAUCOURT Jean-François, Monsieur BOUTENEGRE Patrice, Monsieur NICOLAS Michel

Secrétaire de Séance : Madame Dominique SUTRE

Monsieur le Président présente le projet de parc éolien «La ferme Bandiat-Tardoire», situé sur les communes de Vouthon, Vilhonneur et St Germain de Montbron. Ce projet est porté par l'entreprise SAMEOLE SUD-OUEST et comporte 9 éoliennes (3 sur chaque commune).

Il présente brièvement les caractéristiques techniques de ce projet et demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent adopter une motion afin de manifester l'avis de la communauté de communes concernant ce projet.

Monsieur le Président rappelle que ce type de projet s'inscrit dans le cadre des politiques nationales, régionales et locales concernant le développement des énergies renouvelables. Il rappelle que le territoire est engagé depuis 2015 dans une démarche TEPOS aux côtés de Grand Angoulême et de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne et que l'objectif à l'horizon 2050 est d'équilibrer la consommation et la production d'énergie locale.

Il précise par ailleurs qu'il est nécessaire de se saisir de ces questions et de travailler sur la programmation du développement des différentes filières d'énergie renouvelables, notamment dans le cadre des PLUi en cours, afin d'éviter des implantations anarchiques et incohérentes au regard des enjeux d'aménagement du territoire.

Vu l'exposé de Monsieur le Président et l'importance de ce projet par rapport à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables,

Vu les informations apportées par le porteur de projet en termes d'impacts acoustique et d'impact environnemental,

Vu la concertation menée,

Vu les retombées économiques locales,

Vu les actions pédagogiques et le financement participatif proposés,

Vu la décision de la DREAL d'avril 2018 déclarant le dossier complet et recevable,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2018,

AR PREFECTURE
016-200068914-20180625-DB_2018_3_2-AU
Reçu le 18/07/2018

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau s'ils souhaitent se prononcer en faveur de ce projet de ferme éolienne.

Messieurs Michel DELAGE, Denis DONNARY, Vincent RINGEADE, Christian VALLEE et Christian VIMPERE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

A la majorité des présents, les membres du Bureau se positionnent en faveur de ce projet de ferme éolienne.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 4

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
pour Copie Conforme,
Le Président,
Monsieur Jean-Marc Brouillet,
Emis le 25/06/2018, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le

GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION

BORDEREAU D'ENVOI

25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

Angoulême, le 17 JUILLET 2017

Monsieur Patrice LAMANT
Commissaire Enquêteur
Parc éolien Bandiat Tardoire

Service : DEVELOPPEMENT DURABLE
Suivi par : B. LE JOLLY
Références : BLJ/SG DC2018 03962

Objet : Projet éolien Bandiat Tardoire

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Monsieur, Veuillez trouver ci –joint l'avis du bureau communautaire de GrandAngoulême, coordonnateur de la démarche Territoire à énergie positive sur les territoires GrandAngoulême, La Rochefoucauld Porte du Périgord, Lavalette Tude Dronne, en date du 11 juillet et relatif au projet éolien Bandiat Tardoire	1	Vous en souhaitant bonne réception,

Le Directeur Général des Services,
Olivier GROS

BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2018

POINT POUR AVIS

POINT N°7 : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN BANDIAT TARDOIRE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de parc éolien Bandiat Tardoire se situe sur les communes de Vouthon, Vilhonneur, Saint-Germain de Montbron sur la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord. Il prévoit l'implantation de 9 éoliennes (3 par communes) de 2 à 3 MW (hypothèse retenue 2,4 MW), d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pâles, pouvant fonctionner à pleine puissance sur 2100 h.

Le parc produirait 45 000 MWh, soit la consommation électrique de 45 000 habitants (hors chauffage). Les raccordements possibles sont les postes de Montbron ou La Rochefoucauld.

Considérant que :

- les communes riveraines de Vilhonneur, Saint-Germain de Montbron et Vouthon ont délibéré favorablement sur le projet et ont été associées en continu sur l'élaboration du dossier,
- la commune de Vouzan, située dans le rayon réglementaire de consultation des communes, a délibéré favorablement sur le projet,
- le porteur de projet s'est engagé à mettre en place un financement participatif sur le projet avec la société LUMO,
- le porteur envisage une valorisation touristique du parc éolien (parcours BD),
- le développeur s'engage sur un plan de bridage des éoliennes prenant en considération, l'avifaune et les chiroptères, et à un suivi environnemental sur l'activité et la mortalité de l'avifaune et des chiroptères,
- le projet répond aux objectifs Territoire à énergie positive (TEPOS) sur le volet éolien (projet identifié dès le démarrage du TEPOS, territoire encore vierge de réalisation éolien),
- les taxes (CVAE/ CFE, IFER) permettront à la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord d'obtenir des recettes annuelles de 160 k€ permettant de structurer une politique énergétique communautaire,
- les propositions d'évolution de la loi de finance pour 2019 envisagent une répartition nouvelle de l'IFER, dont 20 % reviendrait aux communes et donc une recette annuelle de 10 k€ pour chaque commune riveraine.

Considérant également que :

- de nombreux nouveaux potentiels éoliens sont identifiés par des développeurs sur le territoire TEPOS,
- qu'un développement coordonné et maîtrisé sur le territoire à 15 ans est indispensable.

Le bureau communautaire de GrandAngoulême émet un avis favorable sur le projet de parc éolien Bandiat Tardoire porté par la société SAMEOLE,

NP

COMMUNE DE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ...Michel ANDRIEUX.....

qualité,....Maire.....

de la commune de ....BOUEX.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à BOUEX , le 30/7/2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

P/

MAIRIE DE BOUEX (Charente)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE Bunzac

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ..Jean François BEAUCOUNT.....

qualité,.....Maire de Bunzac (Charente).....

de la commune de ...Bunzac.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Bunzac , le 05 Juillet 2018 .

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE DE BUNZAC * 16 - Charente *

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), Jean Marc Brouillet

qualité, Maire

de la commune de CHAZELLES,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Chazelles, le 16 Mai 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

Le Maire

JM BROUILLET

MAIRIE DE CHAZELLES Charente

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE FEUILLADE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ..Michel DELAGE.....

qualité,....Maire.....

de la commune de .....FEUILLADE.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Feuillade , le 5 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

le maire
Michel Delage

MAIRIE DE FEUILLADE
16380 - CHARENTE

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD (16)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ... Lucien VAYSSIERE Maire de LA ROCHEFOUCAULD .....

qualité, ... Maire .....

de la commune de ..... LA ROCHEFOUCAULD .....,

certifie avoir procédé à l'affichage de l'avis (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h et l'affichage de ce document a été effectué à l'extétieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus.

Fait à LA ROCHEFOUCAULD , le 05/07/2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

Lucien VAYSSIERE
Maire de LA ROCHEFOUCAULD

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), BARDOULAT Pierre

qualité, Maire

de la commune de Marillac-le-Franc

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Marillac, le 05 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE de MARILLAC-LE-FRANC 16110

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE MARTHON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ...Patrick.....BORIE.....

qualité,.....Maire...de....MARTHON.....

de la commune de ..Marthon.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Marthon , le 05 Juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE de MARTHON 16 (Charente)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

MAIRIE
Place de l'Hôtel de Ville
16220 MONTBRON
☎ 05 45 63 15 15 - Fax 05 45 70 73 98
mairie@montbron.fr

COMMUNE DE MONTBRON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), Gwenhaël FRANCOIS .....

qualité, ...Maire... .....

de la commune de .....MONTBRON.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à MONTBRON, le 5 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE DE MONTBRON * 16 - CHARENTE *

Gwenhaël FRANCOIS

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE Orgedeuil

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ...Guy....BERNARD.....

qualité,.....Maire.....

de la commune de .....Orgedeuil.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Orgedeuil, le 5 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE D'ORGEDEUIL 16220 (Charente)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ... LAC Jean-Louis .....

qualité, ... Maire .....

de la commune de ... PRANZAC .....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Pranzac , le 16 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

Jean Louis LAC

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE RANCOGNE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ..Yves..GONZALEZ..REMARTINEZ.....
qualité,..Maire..de...RANCOGNE....(Charente).....
de la commune de ..RANCOGNE.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à RANCOGNE , le 06 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

Le Maire,

Yves GONZALEZ-REMARTINEZ

MAIRIE DE RANCOGNE (Charente)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN DE MONTBRON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ..Danielle...COMBEAU.....

qualité,...Maire.....

de la commune de ..SAINT..GERMAIN..DE...MONTBRON....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à St Germain de Montbron, le 05/07/2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

D. COMBEAU

MAIRIE DE ST-GERMAIN-DE-MONTBRON (Charente)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE SAINT-SORNIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ...M.-CANIT...Michaël.....

qualité,....Maire.....

de la commune de ....SAINT-SORNIN.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Saint-Sornin , le 04/07/18

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

Le Maire
M-CANIT Michaël

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE VILHONNEUR

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ...VARNEAU....Vivian.....

qualité,....Maire de...VILHONNEUR.....

de la commune de ...VILHONNEUR.....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à VILHONNEUR, le 05 Juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE DE VILHONNEUR 16220

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE VOUTHON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), ...CAILLETEAU Jean-Paul.....

qualité,.....Maire.....

de la commune de .....VOUTHON (Charente).....,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à VOUTHON , le 4/07/2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

MAIRIE de VOUTHON 16220 (Charente)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

NP

COMMUNE DE YVRAC ET MALLEYRAND

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), M. Serge GEIGER

qualité, le MAIRE

de la commune de YVRAC ET MALLEYRAND,

certifie avoir procédé à l'affichage **de l'avis** (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par la société «Ferme éolienne de Bandiat Tardoire» (Saméole) en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête, d'une durée de 31jours consécutifs, s'est déroulée du **lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h** et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit **au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus**.

Fait à Yvrac et Malleyrand, le 10/07/2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

Monsieur Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr

AFFICHAGE SAMEOLE VALIDÉ
PAR EXPLOIT D'HUISSIER, EN POSSESSION
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ET DISPONIBLE
NP EN CAS DE BESOIN. Le 5.03.2019
P. LAMANT.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), Yves BOUN
qualité Directeur Général SAMEOLE

certifie avoir procédé à l'affichage relatif à l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation unique déposée par nos soins en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de 9 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de SAINT-GERMAIN DE MONTBRON, VOUTHON et VILHONNEUR.

L'enquête s'est déroulée du lundi 4 juin 2018 à 13h30 au mercredi 4 juillet 2018 à 12h inclus.

L'affichage a été effectué, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit au moins du 19 mai 2018 au 4 juillet 2018 inclus, sur les lieux du projet et à proximité des voies d'accès au site, visible de la voie publique.

Il comportait les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement et était conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement. (format A2)

Fait à Angoulême, le 6 juillet 2018

(cachet et signature après le 4 juillet 2018)

FERME EOLIENNE DE BANDIAT-TARDOIRE
SAEL au capital de 1 000 €uros
RCS CAEN 815 357 983
Code APE 3511Z
Rue du Poirier - 14880 CARPIQUET

Merci de retourner le certificat dûment complété à :

M. Patrice LAMANT
3 impasse Emile Zola
16500 CONFOLENS
p.lamant@wanadoo.fr